université de BORDEAUX

Décision portant nomination du directeur du Pôle langues de l'université de Bordeaux

Le président de l'université de Bordeaux

Vu les dispositions du code de l'éducation, et notamment les articles L 711-1, L 712-2, L.713-1 et L713-9 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu le règlement intérieur du Pôle Langues ;

Vu l'avis unanime du comité restreint du 20 octobre 2026 en faveur de la candidature de Monsieur Youssef Benzoubair en qualité de directeur du Pôle Langues ;

Considérant le règlement intérieur du Pôle Langues, notamment son article 3 qui prévoit que le directeur du Pôle Langues est nommé par le président de l'université, parmi les enseignants et enseignants-chercheurs de la communauté des langues ayant exercé au moins un mandat électif ou une charge de mission en lien avec le domaine des langues, après avis du comité restreint ;

DÉCIDE

Article 1 : Nomination

Monsieur Youssef Benzoubair est nommé directeur du pôle langues.

Article 2 : Durée

Cette nomination prend effet à compter du 20 octobre 2026 pour un mandat d'une durée de deux ans (soit jusqu'au 19 octobre 2028).

Article 3 : Exécution

La direction générale des services de l'université de Bordeaux est chargée de l'exécution de la présente décision et elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère règlementaires de l'université de Bordeaux.

Fait à Talence, le 2 novembre 2026

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux